

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Modifié le : 30/01/2017

Version : 1

Date d'impression : 27/02/2017

1. Caractéristique du produit, du mélange, de la société

Données relatives au produit

Nom commercial : VITA ADIVA C-PRIME

Utilisation de la préparation : Produit dentaire

Fabricant/Fournisseur :

Harvard Dental International GmbH,

Margaretenstraße 2-4,

15366 Hoppegarten, Germany

info@harvard-dental-international.de

Service chargé des renseignements :

+ 49 (0) 30 99 28 978-0 (Quality Management)

2. Dangers possibles

Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables

Mises en garde particulières pour l'homme et l'environnement

Le produit est soumis à une obligation d'étiquetage selon la méthode de calcul de la dernière version en vigueur de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE".

Éléments d'étiquetage :

classification selon le règlement (CE) 1272/2008

Pictogrammes de mise en garde



Terme d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables

Consignes de sécurité

P210 tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Étiquetage selon les directives CEE

Les dispositifs médicaux au sens de la directive 93/42/CEE destinés au consommateur final et utilisés de manière invasive ou entrant en contact physique sont exclus de l'obligation d'étiquetage conformément à l'ordonnance (CE) no 1272/2008 (CLP/GHS).

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Modifié le : 30/01/2017

Version : 1

Date d'impression : 27/02/2017

3. Composition/Données relatives aux composants
<p>Caractéristiques chimiques : Description : solution de méthacrylate de silane dans de l'éthanol</p> <p>Substances dangereuses : 64-17-5 (No CAS) Éthanol GHS02, H225</p>
4. Mesures de premier secours :
<p>Indications générales : appeler un médecin si des symptômes ayant potentiellement été causés par le produit apparaissent</p> <p>en cas de contact avec la peau : nettoyer avec beaucoup d'eau et du savon</p> <p>en cas d'inhalation : emmener la victime respirer à l'air libre</p> <p>en cas de contact avec les yeux : nettoyer avec beaucoup d'eau et consulter un médecin</p> <p>en cas d'ingestion : consulter un médecin en cas de troubles persistants</p>
5. Mesures de lutte anti-incendie
<p>Agent extincteur approprié : CO₂, eau pulvérisée, mousse, poudre. Aucune restriction en cas d'incendie environnant</p> <p>Équipement de protection spécifique : vêtements de protection appropriés et appareil de protection respiratoire autonome</p>
6. Mesures à prendre en cas d'émission involontaire
<p>Mesures de précautions liées aux personnes : ne pas respirer les émanations ou aérosols. Veiller à une aération suffisante dans les pièces fermées</p> <p>Mesures de protection de l'environnement : ne pas évacuer dans les canalisations/nappes phréatiques</p> <p>Procédure de nettoyage/d'absorption : éponger à l'aide d'absorbant puis nettoyer à l'eau.</p> <p>Indications complémentaires : -</p>
7. Manutention et stockage
<p>Manutention : ne peut être utilisé que par des dentistes ou des laboratoires dentaires ou à la demande de ces derniers.</p> <p>Indication pour une manipulation sûre : aucune en cas de stockage et de manipulation conformes</p> <p>Prévention des incendies et des explosions : maintenir à l'écart d'une source d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques</p> <p>Stockage : entreposer au sec et dans un endroit fermé hermétiquement (< 25 °).</p> <p>Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : aucune exigence particulière</p> <p>Indications relatives au stockage groupé : ne pas entreposer avec des denrées alimentaires.</p> <p>Autres indications relatives aux conditions de stockage : aucune</p> <p>Catégorie de stockage : -</p>

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Modifié le : 30/01/2017

Version : 1

Date d'impression : 27/02/2017

8. Limite d'exposition et équipement de protection individuelle

Indications complémentaires sur la conception des installations techniques : - Composants exigeant un contrôle des valeurs limites en relation avec le poste de travail :

No CAS	Désignation de la substance	Type	Valeur	Unité
64-17-5	Éthanol	TRGS 900	500 ou 960	ml/m ³ (ppm) mg/m ³

Indications complémentaires : le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Équipement de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène : respecter les mesures d'hygiène normales

Protection respiratoire : nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.

Protection des mains : porter des gants. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. En l'absence de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit ne peut être donnée

Protection des yeux : lunettes de protection nécessaires

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect extérieur

Forme :	liquide		
Teinte :	incolore		
Odeur :	caractéristique		
	<u>Valeur/domaine</u>	<u>Unité</u>	<u>Méthode</u>

Variation d'état

Point/intervalle de fusion :	-114	°C	
Point/intervalle d'ébullition :	78	°C.	
Point de flamme :	12	°C	
Autoinflammabilité :	425	°C.	
Risque d'explosion :	limite inférieure d'explosivité	3,5 %	Kühn-
	limite supérieure d'explosivité	15 %	Birett
Densité :	env. 0,8 g/cm ³		
Pressions de vapeur :	indéterminée		
pH :	neutre		
Solubilité dans/miscibilité avec :			
L'eau :	soluble		
Teneur en solvant :			
Solvants organiques :	éthanol		

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :

éviter le contact avec : amines, liaisons peroxydiques, indicateurs de polymérisation, acides, bases, agents oxydants

Produits de décomposition dangereux : aucun produit de décomposition dangereux connu

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Modifié le : 30/01/2017

Version : 1

Date d'impression : 27/02/2017

11. Données relatives à la toxicologie
<p>Toxicité aiguë : LD₅₀ (oral) rat : 6 200 mg/kg (éthanol)</p> <p>Irritation primaire :</p> <p>au contact de la peau : effet fortement dégraissant</p> <p>au contact des yeux : légèrement irritant</p> <p>Sensibilisation : non connue</p> <p>Indications toxicologiques complémentaires :</p> <p>Des réactions allergiques sont possibles en cas d'exposition permanente au produit. Nos expériences montrent que le produit ne présente aucun risque pour la santé s'il est manipulé de manière conforme en respectant les consignes habituelles d'hygiène.</p>
12. Informations relatives à l'environnement
<p>Indications générales : ne pas évacuer dans les canalisations ou dans les nappes phréatiques.</p> <p>Classe de danger pour les eaux : WGK 1 (autoclassification) : risque faible pour les eaux</p>
13. Indications relatives à la mise en décharge
<p>Produit :</p> <p>Recommandation : peut être incinéré dans une installation adaptée dans le respect des prescriptions locales.</p> <p>Emballages non nettoyés :</p> <p>Recommandation : élimination conforme aux prescriptions des autorités compétentes</p>
14. Prescriptions relatives au transport
<p>Transport terrestre ADR, RID :</p> <p>UN 1170 ETHANOL, 3, II</p> <p>Transport maritime code IMDG :</p> <p>UN 1170 ETHANOL, 3, II</p> <p>EmS F-E S-D</p> <p>Transport aérien ICAO-TI/ATA-DGR :</p> <p>UN 1170 ETHANOL, 3, II</p> <p>Les prescriptions concernant le transport sont citées conformément aux accords internationaux et dans la forme appliquée en Allemagne. Les différences potentielles en vigueur dans les autres pays ne sont pas prises en considération.</p>
15. Prescriptions
<p>Étiquetage selon les directives CE :</p> <p>Le produit est soumis à la directive CE 93/42/CEE pour les dispositifs médicaux.</p> <p>Prescriptions nationales :</p> <p>Classe de danger pour les eaux : WGK 1 (autoclassification) : risque pour les eaux.</p> <p>Évaluation de la sécurité chimique :</p> <p>Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.</p>
16. Informations diverses :
<p>Modifications par rapport à la version précédente :</p> <p>ajustement selon 1907/2006/CE, Article 31</p> <p>Les informations se basent sur l'état actuel des connaissances et expériences. Les informations de la fiche de données de sécurité ne sont pas des garanties des caractéristiques du produit.</p>